Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 056-255601437-20241216-2024_12_16_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SIGSP DE MALESTROIT
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt, le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (14) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
LE SAUTER – LE BEL	Michelle	Malestroit	Titulaire
~~GUILLAUME~~	~~Sylvie~~	~~Malestroit~~	~~Suppléante~~
ROBERT	Armelle	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
~~DESMAS~~	~~Xavier~~	~~Saint-Marcel~~	~~Suppléant~~
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Annie	Missiriac	Titulaire
ROUGIE	Alexandre	Missiriac	Suppléant
BALAC	Loïc	Pleucadeuc	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
~~GUILLOUCHE~~	~~Elodie~~	~~Pleucadeuc~~	~~Suppléante~~
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
BOEFFARD	Stéphanie	Ruffiac	Suppléante
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
BERTHET	Michel	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
~~ASFEZ~~	~~Peggy~~	~~Saint-Laurent-sur Oust~~	~~Suppléante~~

Absents ayant donnés pouvoir : 0
Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme Armelle ROBERT est nommée secrétaire de séance.

2024_12_16_05 - Délibération portant adhésion au contrat risques statutaires du CDG 56

Monsieur le président expose :

Le SIGSP a sollicité le CDG Morbihan pour assurer le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du syndicat, bénéficiant ainsi des tarifs négociés par le Centre.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 056-255601437-20241216-2024_12_16_05-DE

Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2027 et l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois pour l'assureur, 3 mois pour l'assuré avant l'échéance du 1er janvier de chaque année.

Il est proposé de retenir une franchise de 15 jours, hors charges patronales et RIFSEEP pour un montant de cotisation annuelle de 5 896,59 €.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité, l'adhésion au contrat risques statutaires du CDG 56.

Armelle ROBERT
Secrétaire de séance

Bruno GICQUELLO
Président du SIGSP

Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire
Pays de Malestroit
56140 MALESTROIT
Tel : 02 97 75 22 50